

Soins de la vue au Canada : barème de la couverture publique

Le financement public des soins de la vue varie d'une province à l'autre. Certaines provinces offrent une couverture partielle pour les enfants, les personnes âgées et les adultes en âge de travailler chez qui l'on a diagnostiqué certaines maladies. La prise en charge des outils de diagnostic et d'imagerie avancés, comme la TCO, est rarement offerte. Les Canadiennes et Canadiens en âge de travailler dépendent presque exclusivement des régimes d'assurance collective de leur lieu de travail pour les soins de la vue. Lorsque cette couverture est insuffisante, des lacunes apparaissent dans les soins, à moins que les patients ne paient de leur poche. Pour diverses raisons, beaucoup choisissent de ne pas le faire.

Les informations présentées dans ce document proviennent de sources accessibles au public. Elles ne visent qu'à donner un aperçu général de la couverture publique de certains services d'optométrie dans les différentes provinces, à l'exclusion de la couverture par le régime d'aide sociale. Pour obtenir des informations complètes, il convient de consulter les autorités provinciales en matière de santé.

Pour aider à identifier les écarts entre la couverture publique et la couverture privée, la grille suivante présente les services de soins de la vue financés par le gouvernement pour différents groupes démographiques.

Légende	QB	ON	MB	SK	AB	BC	NB	NS	PEI	NL
Légende ■ = couvert ■ = aucune couverture ■ = couverture partielle										
Montures et verres										
Indemnité pour monture	Couverture pour : • Enfants	Aucune couverture	Couverture pour : • Personnes âgées	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	Couverture pour : • Enfants	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture
Indemnité pour les lentilles			Aucune couverture			Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture		
Services de lentilles de contact			Couverture en cas de nécessité médicale			Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Aucune couverture	Couverture pour : • Certaines conditions médicales		

	QB	ON	MB	SK	AB	BC	NB	NS	PEI	NL
Examen complet de la vue										
Examens complets de la vue (raisonnables et habituels dans la région)	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Enfants • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Enfants	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Enfants	Couverture pour : • Enfants
Autres services (TCO ou imagerie rétinienne si elle n'est pas incluse dans l'examen complet)	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture
Autres services										
Examen partiel ou de suivi (services d'imagerie, de diagnostic et de traitement)	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Enfants • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Aucune couverture	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Aucune couverture
Visites d'urgence	Couverture pour tous	Couverture pour : • Enfants • Personnes âgées • Certaines conditions médicales	Couverture pour tous	Couverture pour tous	Couverture pour tous	Couverture pour tous	Aucune couverture	Couverture pour tous	Couverture pour : • Certaines conditions médicales	Aucune couverture

Le Québec

Le Québec offre un remboursement fixe pour les lunettes ou les lentilles de contact des enfants, ainsi qu'une couverture pour les ajustements. Les enfants et les personnes âgées peuvent bénéficier d'un examen annuel complet de la vue. En outre, les enfants et les personnes âgées souffrant de diabète et d'une forte myopie peuvent également bénéficier d'un examen avec dilatation. Les examens partiels destinés à surveiller les affections oculaires sont couverts pour les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de déficience visuelle, y compris les champs visuels. Les examens d'urgence sont couverts pour tous. **La TCO et l'imagerie rétinienne ne sont pas prises en charge.**

Ontario

En Ontario, l'examen complet de la vue est couvert pour les enfants, les personnes âgées et les adultes souffrant de pathologies telles que le glaucome, la cataracte, le diabète, les maladies de la rétine, les maladies de la cornée, les maladies des voies optiques, l'uvéite, les lésions des nerfs crâniens avec strabisme, et pour ceux qui prennent certains médicaments à haut risque qui peuvent avoir un impact sur la vision. L'examen comprend une dilatation si nécessaire. L'examen est couvert sur une base annuelle, sauf pour les personnes âgées ne souffrant pas d'une pathologie éligible, qui peuvent bénéficier d'un examen tous les 18 mois. Les examens mineurs, y compris en cas d'urgence, sont également couverts pour les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'une pathologie éligible. En outre, une évaluation du champ visuel est couverte pour les personnes souffrant de glaucome, d'une maladie de la rétine, d'une maladie des voies optiques, d'une lésion du nerf crânien avec strabisme, et pour les personnes qui prennent certains médicaments ayant un impact sur la vision. **La TCO et l'imagerie rétinienne ne sont pas prises en charge.**

Manitoba

Le Manitoba offre aux personnes âgées une couverture limitée pour les montures et les lentilles. En outre, les personnes âgées et les enfants nés avec des troubles congénitaux bénéficient d'une couverture pour les lentilles de contact médicalement nécessaires. L'examen complet de la vue est couvert pour les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de certaines maladies. La dilatation et les champs visuels sont couverts pour certaines conditions médicales. Les examens en cas d'urgence sont également couverts. **La TCO et l'imagerie rétinienne ne sont pas prises en charge.**

Saskatchewan

En Saskatchewan, un examen annuel complet de la vue est couvert pour les enfants. Les diabétiques bénéficient également d'un examen annuel de la vue comprenant la TCO, l'imagerie rétinienne et la dilatation. La TCO ainsi que l'examen du champ visuel sont couverts pour les personnes qui prennent certains médicaments à haut risque susceptibles d'avoir un impact sur la vision. Les examens partiels sont couverts pour les patients prenant certains médicaments à haut risque pour les enfants atteints d'arthrite idiopathique. Les visites d'urgence et les suivis sont couverts pour tous. **Les outils de diagnostic et d'imagerie avancés ne sont pas couverts pour la plupart des personnes, à l'exception des diabétiques et des personnes prenant des médicaments présentant un risque élevé.**

Alberta

En Alberta, un examen annuel complet de la vue est couvert pour les enfants et les personnes âgées. Les examens partiels et de suivi sont couverts pour les personnes souffrant de certaines pathologies, notamment le diabète, le glaucome, les maladies de la rétine, l'hypertension, et pour celles qui prennent certains médicaments à haut risque qui peuvent avoir un impact sur la vision et peuvent inclure la TCO, l'imagerie rétinienne et l'examen des champs visuels. Les visites d'urgence sont couvertes pour tous. **Les outils de diagnostic et d'imagerie avancés sont généralement couverts pour les personnes dont la maladie a été diagnostiquée.**

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, les lentilles de contact et leur ajustement sont couverts dans une certaine mesure pour les personnes atteintes de kératocône. Un examen annuel complet de la vue est couvert pour les enfants et les personnes âgées. Les examens oculaires complets sont également couverts pour un certain nombre de pathologies, notamment le diabète, le glaucome, les maladies de la rétine, les personnes prenant des médicaments à haut risque, et bien d'autres. La fréquence de l'examen dépend de l'affection. Les examens partiels et de suivi sont couverts pour certaines affections, notamment le diabète, le glaucome et les maladies de la rétine. L'imagerie rétinienne, l'examen du champ visuel et d'autres tests diagnostiques étendus sont couverts, en fonction de l'affection. **Les outils de diagnostic et d'imagerie avancés sont généralement couverts pour les personnes dont la maladie a été diagnostiquée.**

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick couvre les montures, les lentilles et les examens complets de la vue pour les enfants de 4 ans, en tant que payeur de dernier recours. **Les outils de diagnostic et d'imagerie avancés ne sont pas couverts.**

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse couvre partiellement les lentilles de contact pour certaines conditions médicales. Elle couvre également l'ajustement et le suivi des lentilles de contact pour le kératocône. L'examen complet de la vue est pris en charge tous les deux ans pour les enfants et les personnes âgées. Un examen complet de la vue est également couvert chaque année pour les enfants (10 à 19 ans) dont la myopie forte s'aggrave, les personnes présentant des signes de maladie oculaire, y compris les yeux rouges, les yeux secs, le glaucome et les maladies de la rétine, les personnes prenant des médicaments à haut risque, les personnes atteintes de diabète et bien d'autres encore. Les examens partiels, y compris en cas d'urgence, sont couverts pour de nombreuses affections. **Les diagnostics avancés et les outils d'imagerie ne sont pas couverts.**

Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, un examen complet de la vue est couvert pour les enfants entre la maternelle et le jardin d'enfants. En outre, la partie de l'examen oculaire complet concernant la rétinopathie est couverte chaque année pour les personnes atteintes de diabète de type I et tous les deux ans pour les personnes atteintes de diabète de type II. Les examens concernant les infections, les allergies, les yeux rouges et les yeux secs sont également couverts. **Les diagnostics avancés et les outils d'imagerie ne sont pas couverts.**

Terre-Neuve et Labrador

Les services d'optométrie ne sont pas couverts par le régime public à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'exception d'un examen complet de la vue pour les enfants de 4 ans, qui est remboursé en dernier ressort. **Les diagnostics avancés et les outils d'imagerie ne sont pas couverts.**